

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE

Jeudi 30 mars 2023
Château de l'Ile à OSTWALD (67)

PROCÈS VERBAL

Ordre du jour

- 1 - Accueil par André BUHLER, Président de la Section ALSACE de la FNRCE
- 2 - Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale (digitale) du 31 mars 2022
- 3 - Rapport financier
- 4 - Rapport des Contrôleurs des Comptes
- 5 - Demande de quitus
- 6 - Nomination des membres de la Commission des Contrôleurs des Comptes
- 7 - Assises Nationales 2023 à CLERMONT-FERRAND
Nomination des électeurs de notre Section
- 8 - Rapport d'activité présenté par André BUHLER
- 9 - Intervention de M. Jean-Claude SCHOENNAGEL,
Délégué élu chez MUTEST et membre du Conseil de la FNRCE - Section ALSACE
- 10 - Intervention de Mme Céline GARNIER, Directrice des Exploitations EPS
- 11 - Intervention de M. Bernard D'ARAUQUY, Président de la Fédération Nationale
- 12 - Clôture de la 31^{ème} Assemblée Générale Régionale

1 - Accueil par André BUHLER, Président de la Section ALSACE de la FNRCE

Le Président André BUHLER ouvre la séance à 10H et souhaite la bienvenue à la nombreuse assemblée soit 111 membres présents et 36 accompagnateurs pour cette première AG en présentiel depuis 2019. Les AG 2020, 2021, 2022 ont été tenu en « distanciel » pour des raisons sanitaires, et même avec la version digitale proposée, à chaque fois près de 200 personnes se sont exprimées.

Il salue la présence de :

M. **Bernard D'ARAUQUY**, Président de la Fédération Nationale des Retraités des Caisses d'Épargne qui a pris ses fonctions en septembre 2022 lors des Assises à Reims en remplacement de M. Michel PAGEAULT

Mme. **Céline GARNIER**, Directrice des Opérations à EPS (Ensemble Protection Sociale)

Mme. **Éliane SAND**, Présidente de l'Amicale des Retraités de la CEA, instance avec laquelle la FNRCE Alsace entretient de bonnes relations.

Il excuse l'absence de M. SALTIEL, DRH de la CEGEE ainsi que Mme WEISS, correspondante chez MUTEST. C'est M. Jean-Claude SCHOENNAGEL, Délégué élu chez MUTEST et membre du Conseil de la FNRCE - Section ALSACE qui présentera le point MUTEST.

Il se réjouit d'être à la tête d'une Section Régionale créée en 1992, donc 30ème anniversaire en 2022, année sans AG en présentiel mais avec une journée conviviale organisée à Saint Hyppolyte le 06 octobre dernier avec 130 participants. Un petit retour en arrière en se mémorisant le 25ème anniversaire en 2017 avec la privatisation d'un bateau CroisiEurope et donc ce jour 30 mars 2023, AG dans un Château !

Il se dit fier de pouvoir compter sur près de 400 membres en 2022 / 2023.

C'est aussi le moment d'évoquer et de rendre hommage aux différents Présidents et à leurs équipes qui l'ont précédé dans cette tâche à la tête de la Section ALSACE :

Roger ERDINGER, le fondateur, décédé en 2016

Guy CORTS, l'ami de tous, décédé en février 2021

Julien PETER, président pendant un septennat jusqu'en 2013

Donc seulement 4 présidents en 30 ans !

Le mandat du Président BUHLER depuis 2013 est à échéance en 2025, et il souhaite une relève avec de nouvelles vocations et des candidatures parmi les « jeunes retraité(e)s »

A la demande du Président et à leur mémoire, une minute de silence est observée pour nos 7 collègues décédés en 2022 et début 2023 :

Gilbert KERNACKER (La Wantzenau), Pierre SCHNITZLER (Eckbolsheim), Raymond SCHOTT (Pfastatt), Gisèle SCHUMACHER (Colmar), Jean-Pierre SPENLE (Brunstatt), Lucien WOLFFER (Erstein), et en mars 2023 Jean-Pierre ZIMMER (Molsheim).

2 - Approbation du Procès-Verbal de l'AG (digitale) du 31 mars 2022

Le procès-verbal de l'AG de 2022 adressé aux membres par mail le 12 avril 2022 ou par courrier le 18 avril 2022 est soumis au vote de l'assistance et est adopté à l'unanimité.

Le président BUHLER remercie les rédacteurs de ce PV.

3 - Rapport financier

Le rapport financier est présenté par Benoit WALD, trésorier depuis le 2eme trimestre 2022 en remplacement d'Huguette GERTHOFFER-MERZISEN, nommée trésorière adjointe.

Il commente les principaux mouvements, soit :

Le poste le plus conséquent concerne les cotisations :

Nous avons reversés en 2022, 20€ par adhérent à la Fédération Nationale.

L'organisation de notre journée conviviale du 06 octobre 2022.

Le versement de la subvention CÉGEE.

La recette et reversement de la carte CÉZAM.

Les frais postaux et administratifs.

Les « Réserves » de la FNRCE – Section Alsace sont de 26.869,87€ au 01.01.2023, signe d'une bonne santé financière. Vous trouverez ci-après, le COMPTE DE RÉSULTAT et le BILAN pour l'exercice 2022 :

COMPTE de RÉSULTAT

exercice : 2022

RÉSULTAT d'exploitation

TOTAL PRODUITS

22 768,83 €

TOTAL CHARGES

21 878,18 €

RÉSULTAT (excédent)

890,65 €

PRODUITS d'exploitation

22 768,83 €

total

écritures

620

773,00 €

CÉZAM / carte (vente)

91

12 928,00 €

COTISATIONS ADHÉRENTS

400

173,50 €

DONS ADHÉRENTS

7

2 600,00 €

PARTICIPATION FRAIS AG

109

873,60 €

PRODUIT DIVERS

4

420,73 €

PRODUITS FINANCIERS

2

5 000,00 €

SUBVENTION

1

CHARGES d'exploitation

21 878,18 €

total

écritures

114

1 157,50 €

CARTE réglée à CÉZAM Grand Est

8

505,50 €

COTISATION CÉZAM Grand Est

6

8 080,00 €

COTISATIONS versées à la FNRCE

41

8 216,73 €

FRAIS A.G. organisation

3

14,15 €

FRAIS DE BANQUE

12

371,00 €

FRAIS DÉPLACEMENT région

15

978,26 €

FRAIS ÉDITION région

10

64,99 €

FRAIS FOURNITURE BUREAU

1

576,96 €

FRAIS INFORMATIQUE

5

1 576,89 €

FRAIS POSTAUX

12

BILAN FINANCIER exercice : 2022			
ACTIF		PASSIF	
Compte Courant	354,55 €	Réserves	25 836,41 €
Livret A	22 769,86 €		
Parts Sociales	3 020,00 €	Parts Sociales (attribution)	0,00 €
Charge constatée d'avance	725,46 €	Charge à payer	142,81 €
		Résultat de l'année	890,65 €
Total	26 869,87 €	Total	26 869,87 €

4 - Rapport des Contrôleurs des Comptes

Les comptes ont été vérifiés en date du 13 mars 2023, au domicile de la Trésorière-adjointe Huguette GERTHOFFER-MERZISEN en présence du Trésorier Benoît WALD, par les contrôleurs des comptes Carine RAAB-HOWALD et Évelyne DAHLET. Carine RAAB-HOWALD fait lecture du rapport de vérification qui révèle la conformité de la comptabilité après vérification et pointage de toutes les pièces et de tous les justificatifs demandés et présentés... aucune anomalie n'ayant été relevée, Carine RAAB-HOWALD propose à l'Assemblée l'approbation des comptes financiers de 2022 et de propose aux adhérents présents de donner quitus au Trésorier et à la Trésorière pour l'exercice vérifié.

5 - Demande de quitus

L'AG. approuve à l'unanimité le rapport financier et donne quitus à la Trésorière Huguette GERTHOFFER-MERZISEN ainsi qu'au Trésorier Benoît WALD. Le Président André BUHLER et les participants les félicitent et les remercient pour leur travail accompli.

6 - Nomination des membres de la Commission des Contrôleurs des Comptes

Depuis 2014, Carine RAAB-HOWALD et Évelyne DAHLET ont assuré la mission de contrôleur des comptes, elles ne souhaitent plus être reconduites pour cette fonction.

Conformément aux nouveaux statuts (2022) de la FNRCE, chaque Section doit mettre en place une Commission des Contrôleurs des Comptes composée de 3 membres élus par l'AG pour 3 ans.

3 candidats ont été proposés et présentés à l'assemblée :

Marie-Odile BRICE, Jean-Claude SCHLATTER et Dominique GOLLENTZ.

Les membres présents ont voté à l'unanimité pour ces candidatures.

Le Président BUHLER les remercie pour cet engagement bénévole.

L'Assemblée présente chaleureusement Huguette GERTHOFFER-MERZISEN, Carine RAAB-HOWALD et Évelyne DAHLET pour leur investissement, depuis de nombreuses années, au sein de l'instance régionale de la FNRCE, en guise de remerciement un bouquet est remis à chacune d'elle par Bernard D'ARAQUY, notre Président national.

7 - Assises Nationales 2023 à CLERMONT-FERRAND

Nomination des électeurs de notre section

Le Président André BUHLER informe l'Assemblée que les Assises Nationales 2023 se tiendront à CLERMONT-FERRAND du 21 au 23 septembre 2023. Tout le programme et les renseignements seront disponibles sur le site internet de la FNRCE à la mi-avril, et peuvent être consultés par tous. La participation est ouverte à tous les adhérents.

André BUHLER propose à l'Assemblée la nomination des électeurs. Notre Section Régionale dispose de 11 voix par rapport à son nombre d'adhérents, la liste des porteurs de voix (André BUHLER - Richard DAVID - Angèle FASSEL - André FISCH - Huguette GERTHOFFER MERZISEN - Roger MESSER - Éliane SAND - Jean-Claude SCHOENNAGEL - Jean-Marie STACKLER - André SAUTER - Benoît WALD) est soumise à l'approbation.

L'Assemblée présente adopte cette proposition à l'unanimité.

8 - Rapport d'activité et rapport moral présentés par André BUHLER, Président de la Section ALSACE

Son intervention :

Et voilà, nous sommes enfin réunis en AG après quelques années de « soubresauts » divers et variés depuis notre dernière AG « physique » de 2019 (le 4 avril à MOLSHEIM... une éternité !).

Il est vrai qu'entretemps, la technologie a fait de grands pas en avant et nous a permis une activité et une vie « démocratique » soutenue néanmoins, grâce au recours aux visioconférences, aux mails et aux questionnaires par la voie électronique.

Notre journée conviviale du 6 octobre dernier nous a donné une première lueur d'espoir... et nous voilà réunis à 150 (!) - avec les accompagnants- pour cette première AG en présentiel depuis 4 ans.

Mais nous sommes ici pour parler de notre activité 2022.

Elle a été à l'image des dernières années : perturbée car notre AG a dû être organisée à distance une nouvelle fois... mais très active tout de même tant au plan régional que national.

Nous avons fait l'effort de garder le contact avec vous tout au long de ces mois un peu difficiles par tous les moyens de communication à notre disposition et vous nous en avez été reconnaissants, a priori, si l'on en juge par tous les petits mots sympas que vous nous avez retournés à chaque occasion. Merci à vous pour l'intérêt que vous continuez à manifester au travail de notre Fédération.

Fédération, qui depuis l'adoption des nouveaux statuts en mars dernier, s'est transformée en « Section Régionale de la Fédération Nationale » car nous ne sommes qu'un maillon d'une seule entité juridique. Les choses ont ainsi été clarifiées.

Quelques chiffres pour commencer

Votre fidélité s'est traduite au nombre de nos effectifs.

En effet au 31.12.2022, nous sommes **404** adhérents à jour de cotisation.

Soit 2/3 des retraités de la Caisse d'Épargne d'Alsace.

Nous avons relevé cette année : **20** adhésions – **17** démissions et **2** décès.

353 membres avec adresse mail (87%).

Arrivés à ce point de « pénétration » comme on dit en marketing, l'essentiel est de préserver notre acquis... et c'est le cas... Pour rappel les 4 dernières années : en 2019 : **401** - 2020 : **396** - 2021 : **403** – 2022 : **404**

Ce qui fait qu'au niveau national, nous sommes toujours au 3^{ème} rang derrière Ile de France et PACA... sur 2 départements.

A noter qu'en additionnant les 3 Sections relevant de la CÉGEE, nous arrivons à 829...

mais rassurez-vous nul projet de fusion entre nos trois sections n'est à l'ordre du jour.

La Région GE compte 829 adhérents

		ANNÉE	
		2021	2022
ALSACE	3	403	404
AQUITAINE		180	185
AUVERGNE		67	83
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	9	263	285
BRETAGNE / PDL	5	383	377
CENTRE		195	175
CHAMPAGNE - ARDENNE		128	122
ILE-DE-FRANCE	1	709	715
LANGUEDOC - ROUSSILLON	6	329	319
LIMOUSIN		126	138
LORRAINE	7	291	303
MIDI - PYRÉNÉES	6	342	348
HAUTS DE FRANCE	4	374	381
NORMANDIE		187	187
POITOU - CHARENTES		139	139
P.A.C.A. - CORSE	2	590	576
RHONE - ALPES	8	281	293
TOTAUX		4 987	5 030

Belle activité pour notre Conseil

Vous vous souvenez que lors de l'AG digitale du mois de mars dernier, nous avons renouvelé 50% du Conseil, les sortants ont été réélus et 2 « petits nouveaux » sont entrés, Christine LIONNET-LE PEUCH et Benoît WALD.

Comme cela s'est fait un peu en catimini vues les conditions du moment, j'ai tenu à vous présenter la nouvelle composition de notre Conseil. Voyez comme ils sont beaux !

Et dans la foulée, le 4 avril, le Conseil a élu le nouveau Bureau...



Nous nous sommes réunis à plusieurs reprises, souvent par ZOOM, en 2022 (voir ci-dessous) et dès le 19 janvier 2023... pour préparer cette AG.

Entretemps Jean Pierre BECKERICH a souhaité démissionner de son poste au Conseil compte tenu de ses problèmes de santé récurrents. Nous le remercions vivement pour toute son activité au cours de ses nombreuses années d'engagement et nous lui adressons nos meilleurs vœux de meilleure santé.



Toujours la Carte CÉZAM

La mise à disposition de la Carte CÉZAM est maintenant bien ancrée dans la vie de la fédération... pour profiter d'une offre de loisirs individuels importante à conditions préférentielles.

Ainsi pour 2023, 77 cartes « titulaires » et 57 cartes « ayant droit » nous ont été demandées. A préciser que la fédération prend en charge 50% de la valeur de la carte et que les nouveaux adhérents la souscrivent généralement.

Les relations avec la CÉGEE

Une nouvelle convention triennale a été signée entre les 3 Présidents des Fédérations dépendant de la CE Grand Est Europe... **le 16 mars 2022.**

Le contenu est dans la continuité de la convention précédente... notamment :

- > les échanges d'informations réciproques
- > une réunion annuelle entre le DRH et les 3 Présidents des Sections régionales
- > la CÉGEE facilite la mise en relation avec les futurs retraités, avec leur accord
- > la CÉGEE met à disposition une subvention de fonctionnement de 5 000€
- > la Fédération s'engage à représenter ses membres auprès de la CÉGEE
- > la Fédération s'engage à accompagner les collaborateurs de la CÉGEE avant le départ en retraite, pour les aider dans différentes démarches

L'actualité avec nos mutuelles partenaires

Ce titre pluriel mérite une explication puisque nous bénéficions aujourd'hui, avec plaisir, de la présence d'invités qui ne connaissent pas forcément nos particularités régionales.

En effet, nous n'avons pas une mutuelle partenaire... mais 2. Pourquoi ?

Pour des raisons historiques, puisque précédemment les actifs de la Caisse d'Épargne d'Alsace dépendaient d'une mutuelle régionale, la Mutuelle de l'Est. Lorsque les Caisse d'Épargne ont eu l'obligation d'adhérer à la MNCE (à l'époque), aujourd'hui, BPCE Mutuelle... et bien, les retraités sont restés à la Mutuelle de l'Est devenue entretemps, MUTEST... peut-être pour des raisons pratiques, de proximité...

Les nouveaux retraités, eux, restent le plus souvent à BPCE Mutuelle où ils ont leurs habitudes « d'actifs » ... et c'est ainsi que nous gérons cette dualité et que nous avons le plaisir de retrouver parmi nous, Madame Céline GARNIER, pour EPS et BPCE Mutuelle. Mme Valérie WEISS, notre correspondante chez MUTEST est malheureusement absente suite à maladie, c'est notre collègue Jean-Claude SCHOENNAGEL, membre de notre Conseil et délégué élu à MUTEST qui la représentera. Ils auront l'occasion de s'adresser à vous ce matin.

Le rôle de la Fédération est tout d'abord d'informer les futurs retraités sur les garanties et les tarifs des mutuelles. Nous avons ainsi renseigné en 2022 plusieurs actifs en fin de carrière, qui avant même leur adhésion à notre Fédération, souhaitaient obtenir des informations sur les barèmes ainsi que sur les démarches à entreprendre en vue de leur adhésion à leur nouvelle mutuelle.

Par ailleurs, notre section régionale est présente au sein même des instances de nos mutuelles partenaires, puisque parmi les membres de notre Conseil nous disposons de délégués engagés et motivés aussi bien auprès de BPCE MUTUELLE (Christine LIONNET-LE PEUCH et son suppléant Christian CLAUSS) que de MUTEST (Jean-Claude SCHOENNAGEL). Cette présence active nous permet d'entretenir des contacts réguliers et d'avoir des informations d'actualité de la part de nos mutuelles. N'hésitez pas à nous faire part d'éventuelles difficultés dans vos relations avec ces dernières. Nous sommes là pour les prendre en compte et en informer nos correspondants.

Zoom sur un service rendu ... un peu « tabou »

Sans casser l'ambiance, je voudrais revenir sur un sujet un peu tabou que nous avons mis en place fin 2019 et que nous assurons depuis lors : l'assistance décès.

Pour notre région, nous avons nommé et formé deux personnes (une par département) qui peuvent assister les conjoints ou familles en deuil, notamment pour régler un certain nombre de formalités ou de démarches :

Angèle FASSEL (67) et André FISCH (68)

Il est vrai qu'il y a des thèmes qu'on hésite souvent à aborder.

Mais à la réflexion, avant d'en arriver là, il y a beaucoup de points qu'on devrait régler dès à présent dans chaque famille pour faciliter la gestion quotidienne aux survivants.

C'est pourquoi nous avons mis au point toute une liste de petites tâches à entreprendre dès maintenant pour toutes et tous, dans les domaines suivants :

> la sphère familiale... par exemple :

- établir une liste des coordonnées des proches
- connaître le mot de passe de l'ordinateur familial
- désigner une personne de confiance, conjoint survivant ou enfant... (qui sera également le référent bancaire) qui devra :
- connaître le rangement des documents contractuels
- connaître les compagnies d'assurances
- savoir où sont rangées les factures des fournisseurs d'énergie
- connaître le fonctionnement des abonnements... (tel, internet, etc.)

> le dossier santé

- Nom et coordonnées du médecin traitant, infirmière, pharmacie...
- Les spécialistes consultés
- Le groupe sanguin
- La mutuelle, etc...

> la sphère financière

- informer la banque de l'existence de la personne de confiance
- cette personne doit avoir accès à la banque à distance, connaître l'agence de rattachement... l'existence d'un coffre bancaire... des crédits en cours... les placements en assurance vie... les documents fiscaux... etc.

> la sphère retraite

- Connaître les coordonnées des différentes caisses de retraite
- Avoir au moins une fois visité la page « réversion » du site internet de la fédération

> les problématiques et directives anticipées

- Contrat obsèques ?
- Directives anticipées ... testament... ?
- Anticiper par une donation ?
- La question du choix de l'inhumation ou non...

Ce ne sont que quelques exemples pour illustrer mon propos.

Vous trouverez tous les documents complets sur notre site internet.

Ils seront d'ailleurs améliorés encore au cours de l'année par les travaux d'une commission nationale qui vient d'être mise en place (et à laquelle je participe).

Allez les consulter... le cas échéant interrogez nos correspondants... vous verrez que beaucoup de choses vont bien mieux en les disant.

FNRCE – Section ALSACE
Assemblée Générale Régionale
30 mars 2023

l'assistance de la Fédération en cas de décès

Angèle FASSEL pour le 67 > tél 06 71 40 68 69
André FISCH pour le 68 > tél 06 33 90 99 71

Il est vrai qu'il y a des thèmes qu'on hésite souvent à aborder

Mais à la réflexion, avant d'en arriver là, il y a beaucoup de points qu'on devrait régler dès à présent dans chaque famille pour faciliter la gestion quotidienne aux survivants.

Section ALSACE Assistance... en cas de décès

Zoom sur un service un peu « tabou »

Assistance... en cas de décès

Rapport d'activité

FNRCE – Section ALSACE
Assemblée Générale Régionale
30 mars 2023

l'assistance de la Fédération en cas de décès

Nous avons mis au point toute une liste de petites tâches à entreprendre dès maintenant pour toutes et tous, dans les domaines suivants :

- > la sphère familiale
- > la sphère financière
- > la sphère « retraite »
- > le dossier santé
- > les problématiques et directives anticipées

Vous trouverez tous les documents de ce vaste dossier sur notre site internet régional.

Allez les consulter... le cas échéant consultez nos correspondants... vous verrez que beaucoup de choses vont mieux en les disant.

Rapport d'activité

La communication

Le thème que je viens d'aborder me permet de faire le lien avec la synthèse de nos actions de communication 2022.

Premièrement : nous insistons un peu lourdement sur la mine d'or que représente notre site internet, mis à jour plus que régulièrement par Richard DAVID (il a eu l'occasion de présenter son « bébé » lors de la journée du 6 octobre à celles et ceux qui étaient présents).

Vous y trouverez plein d'informations... et si vous avez des propositions à faire pour ce qui pourrait manquer... n'hésitez pas à nous contacter !

Ensuite : nous avons adressé, en 2022 :

- > **10 communications électroniques** (e-news ou lettre express)
- > **1273 courriers « papier »** (détail ci-dessous)



La raison : comme nous constatons qu'un adhérent sur 3 n'ouvre pas forcément nos messages électroniques, nous employons donc la version papier pour 2 informations essentielles...

- > l'appel à cotisation de janvier contenant également le récépissé fiscal
(pour info : notre modèle régional a été validé par la Président et adopté au plan national –
Attention petit rappel : lors de l'établissement de votre déclaration des revenus 2022, utilisez bien la case « cotisation syndicale » et non la case « don »)
- > l'invitation à l'Assemblée Générale, obligatoire pour qu'elle soit valable.
Par ailleurs nous envoyons par courrier le contenu des lettres électroniques aux adhérents qui n'ont pas d'adresse mail.

Il me reste à remercier tous mes « camarades » du conseil pour leur activité soutenue tout au cours de l'année, en particulier les membres du Bureau. Merci à tous pour votre engagement ! Vous pouvez les applaudir.

Mais je voudrais revenir sur mon introduction à cette journée :

J'ai évoqué la fatigue que peuvent éprouver certains de nos membres du conseil après plus de 10 ans consacrés à l'évolution de notre fédération (la démission de Jean Pierre confirme la tendance) ... 2025 sera un moment charnière où quelques-uns décideront probablement de quitter le bateau... il est temps que la relève se mette en place...

Donc, si tout ce qu'on vous a dit ce matin peut éveiller pour vous de l'intérêt, voire de l'enthousiasme, pour participer à une aventure collective au service des autres, n'hésitez pas à me contacter... je m'adresse particulièrement aux « jeunes retraités »... toutes les bonnes volontés sont acceptées.

C'est maintenant qu'il faut « y aller »... c'est notre rôle d'anticiper. Notre Conseil consacrera d'ailleurs une réunion exclusivement à ce sujet au mois de mai prochain.

C'est un message positif que je souhaite passer, pour l'avenir de notre Section Régionale.

Merci pour votre attention
André BUHLER 30/03/2023

Pour garantir l'avenir de notre Fédération !
(Appelez-moi > André BUHLER 06 58 58 82 30)

Le rapport d'activité est soumis pour vote aux membres présents, rapport approuvé à l'unanimité.

9 - Intervention de M. Jean-Claude SCHOENNAGEL, Délégué élu chez MUTEST et membre du Conseil de la FNRCE - Section ALSACE

Rédaction du C.R. fait par Jean-Claude SCHOENNAGEL qui précise qu'il intervient non pas en remplacement de Madame Valérie WEISS de MUTEST interlocutrice habituelle de la Fédération mais en tant que délégué élu des adhérents et notamment des adhérents du contrat groupe « retraité de la Caisse d'Épargne Alsace ».

Sont précisés aussi le rôle et les missions d'un délégué élu à savoir la participation aux Assemblées Générales avec pouvoir de vote ainsi qu'aux réunions d'informations et d'échanges avec les instances dirigeantes de MUTEST.

L'intervention du délégué est ciblée sur trois sujets majeurs :

- *Le contrat groupe « retraités Caisse d'Épargne Alsace »*

Il est rappelé que ce contrat est classé dans la catégorie des contrats fermés (absence de nouvelles adhésions) comprenant à ce jour 411 bénéficiaires. De ce fait il présente une sensibilité particulière sur le plan de l'équilibre financier.

Malgré une situation déficitaire en 2021, l'augmentation des cotisations a pu être limitée entre 6,52% et 6,85% pour la catégorie « famille » grâce notamment à l'intervention de notre Fédération. Selon les informations communiquées aux délégués, la situation globale de MUTEST tendrait à nouveau vers l'équilibre pour l'exercice 2022.

Il est néanmoins soulevé le fait que se posera sans doute à terme la question du maintien de ce contrat dans sa forme actuelle. La Fédération signataire du contrat sera vigilante sur ce point dans le cadre de sa rencontre annuelle avec MUTEST.

- *L'amélioration du protocole de remboursement en matière dentaire et prothèses auditives*

Le protocole actuel souvent perçu par les adhérents comme très contraignant et manquant de clarté est en cours de refonte par les services de MUTEST et devrait être opérationnel prochainement.

Il est rappelé aux retraités adhérents à MUTEST les documents essentiels à produire dans le cadre du processus actuel pour l'obtention d'un remboursement afférents notamment à des prestations liées à des prothèses/ implants dentaires et prothèses auditives.

- *La dématérialisation ou envoi zéro papier*

L'objectif de MUTEST est de tendre vers la digitalisation totale de la relation client à l'horizon 2024 pour les adhérents de moins de 75 ans. Les outils de communication disponibles actuellement sont l'espace adhérent sur internet MAWEBMUTUELLE.fr, l'application MA WEB MOBILE sur téléphone mobile, le tchat de dialogue en direct avec un conseiller et les réseaux sociaux.

Pour accompagner les adhérents à la maîtrise de ces nouveaux outils, une cellule d'accompagnement a été mise en place par MUTEST et peut être sollicitée par téléphone.

Il est rappelé également que la Fédération se tient au côté des adhérents en cas de difficultés ou de dysfonctionnements importants dans les relations avec MUTEST.

Le Président André BUHLER ainsi que l'assistance remercient Jean-Claude SCHOENNAGEL pour avoir accepté de présenter cette intervention.

10 - Intervention de Mme Céline GARNIER, Directrice des Exploitations EPS

(Rédaction du C.R. fait par Jean-Marie STACKLER)

BPCE MUTUELLE

La FNMF (Fédération Nationale des Mutuelles de France) a constaté une hausse de 20 % des remboursements des mutuelles en optique audioprothèse entre 2019 et 2021, essentiellement en raison de la mise en œuvre du 100% Santé, ce qui s'est traduit nécessairement par un réajustement des cotisations, en augmentation de 6,9% en moyenne selon l'UFC QUE CHOISIR. BPCE Mutuelle a augmenté les cotisations de 6,3% pour les contrats individuels.

Le modèle économique de BPCE Mutuelle est fondé sur l'existence du revenu de l'Assurance des Emprunteurs (ADE) :

- L'activité Santé : résultat technique santé au plus proche de l'équilibre : des cotisations pures servant à régler les prestations, avec très peu de marge de prudence.
- Des chargements de gestion facturés aux adhérents en-deçà du coût réel des frais de gestion.
- Un revenu de l'ADE qui vient compenser un solde de gestion négatif.

Ce modèle économique a permis des augmentations de tarif modérées sur les dernières années, en deçà des constats réalisés sur les mutuelles en général.

La gamme ASV réservée aux retraités protège 29 804 personnes et la croissance du portefeuille ASV a été de +3,9% en 2022. L'âge moyen de l'assuré principal est de 69,2 ans (68,8 ans en 2021).

- Pour ASV Essentiel, l'équilibre technique des soins 2022 a été de 79,1% : pas d'évolution des cotisations en 2023.
- Pour ASV Optimum, l'équilibre technique des soins 2022 a été de 98,4% : d'où une évolution des cotisations de +6,70 % en 2023.

- Pour ASV Premium, l'équilibre technique des soins 2022 a été de 98,2% : d'où une évolution des cotisations de +5,30 % en 2023.

Pour ce qui concerne le chapitre de l'expérience Clients, le traitement moyen des remboursements a été effectué en 1 jour en flux automatique et en 5,4 jours en flux manuel, les devis ont été traités sous 2 jours et les mails en 5 jours, le taux de réclamations a été de 0,2% et 94% des réclamations ont été traitées en moins de 24 jours. Le taux de satisfaction s'élève à 97 %.

Une nouvelle page d'accueil du site plus épurée et plus ergonomique a été mise en œuvre en décembre 2022 avec la mise en valeur des services des partenaires Santéclair et IMA.

89% d'adhérents ont ouvert leur espace adhérent, 56% des documents ont été transmis via le site en 2022.

CGP

Rappel : Les prestations du régime de maintien des droits et/ou de la retraite complémentaire CGP sont toujours versées trimestriellement et par avance. Elles sont mises en paiement le 1er jour ouvré de chaque trimestre (En 2023 : les 2 janvier, 3 avril, 3 juillet et 2 octobre).

La CGP a décidé de la mise en œuvre d'une revalorisation +3% de l'ensemble des droits du régime : retraités et salariés, exceptionnellement au 1^{er} janvier 2023, six mois seulement après la revalorisation de 0,8% au 1er juillet 2022

Globalement depuis 2005, la CGP a réussi à revaloriser autant que l'ARRCO sur la même période (et même plus jusqu'à 2021) grâce au pilotage de son Conseil d'Administration, alors même que son engagement minimal était de 50% de la revalorisation ARRCO.

Le Président et l'Assemblée remercient Mme Céline GARNIER pour son intervention toujours très riche, très complète et instructive.

L'ensemble des interventions sur les Mutuelles sera mis en ligne sur notre site internet régional par Richard DAVID, Secrétaire Général FNRCE – Section Alsace.

11 - Intervention de M. Bernard D'ARAQUY, Président de la Fédération Nationale

Bernard D'ARAQUY nouvellement élu Président en septembre 2022 en remplacement de Michel PAGEAULT est honoré d'être le représentant de la Fédération Nationale à cette AG section ALSACE. Il remercie André BUHLER et les adhérents présents pour cette invitation.

Son intervention :

Quelques mots sur la Fédération FNRCE :

L'année 2022 a été riche en événements, en effet par suite d'un travail mené par une commission et en relation avec le Conseil Fédéral National, il a été procédé à une refonte des statuts de cette Fédération qui ont été validés le 17 mars 2022 lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Ainsi lors de l'AG Nationale du 23 septembre 2022 à Reims, ont pu être mises en place et en conformité, les différentes instances liées au fonctionnement de la FNRCE.

A ce sujet, le Président D'ARAQUY remercie Michel PAGEAULT qui a œuvré pendant 9 ans à la présidence de la Fédération et qui ne souhaitait plus se représenter. Avant de quitter cette fonction de présidence, ce dernier a mis à cœur de conduire à terme la refonte des statuts afin de donner aux adhérents par l'intermédiaire des Sections Régionales toute son importance.

Un mot sur l'état des adhésions au niveau national :

5030 adhérents au 31.12.2022 en progression par rapport à 2021 et après un léger recul durant les années « Covid ».

Le fonctionnement :

Lors des Assises de Reims, un nouveau bureau national a été élu par le Conseil Fédéral National. Sur proposition du Président D'ARAQUY, le CFN a adopté un mode de fonctionnement en commissions, l'objectif étant d'impliquer le plus grand nombre de membres du CFN, et donc les régions, dans les travaux qui sont à conduire pour faire évoluer la Fédération.

Autre modification, précédemment les réunions du B.N et du CFN avaient lieu sur 2 jours consécutifs. Le nouveau B.N. a proposé un planning pour 2023 qui organise les réunions à des dates plus espacées. Ceci permet d'envoyer le compte rendu du BN au CFN pour plus de réactivité et la remontée des questions avec échanges et réponses aux questions des participants.

Domaine d'intervention de la FNRCE = la Santé :

Une réunion annuelle des Délégués retraités est organisée en janvier (informations), ces mêmes délégués participent également en juin à l'AG annuelle BPCE Mutuelle.

La FNRCE détient la totalité des 24 sièges de délégués réservés aux retraités du Groupe BPCE et également 4 représentants au sein du Conseil d'administration de la Mutuelle ce qui permet d'être au courant de toutes les décisions qui concernent les membres.

Domaine d'intervention de la FNRCE = la Retraite :

La CGP gère les régimes « Maintien de droits » et « Régime supplémentaire ». La FNRCE a tenu un rôle actif à la revalorisation du régime « Maintien de droits » en début d'année +3% dans un contexte inflationniste.

Pour mémoire : AGIRC-ARCCO : 5.12% au 1^{er} novembre 2022.

CARSAT : 1% en janvier 2022 et 4% en juillet 2022.

Point sur les travaux des commissions nationales :

6 commissions ont été lancées en 2022 et depuis le début 2023, elles sont composées de 4 à 6 membres du CFN :

Commission Recrutement

Commission Accompagnement décès (réactivation pour mise à jour et formation)

Commission Élections (principalement pour la Mutuelle BPCE)

Commission Communication (Infos Retraités)

Commission Site Internet

Commission Relations régionales avec les Caisses d'Épargne

Ces commissions se réunissent en visioconférence. Des demandes d'information ont été adressées à chaque Section régionale pour un état des lieux des différentes situations sur certains de ces domaines. A partir de là, des outils ou des actions pourront être mis en œuvre au service des adhérents.

Infos Retraités :

Un nouveau comité de rédaction a été mis en place depuis 2 ans et a donné une nouvelle dynamique à notre journal fédéral, à la satisfaction de nombreux membres, 3 numéros par an (printemps, septembre, novembre), le prochain est prévu pour envoi mi-avril.

Les Assises 2023 :

Elles auront lieu à Clermont-Ferrand, région Auvergne du 21 au 23 septembre - 1 journée est prévue pour les réunions du Bureau, du CFN et des trésoriers régionaux. L'AG se déroulera le 22 septembre pour tous les adhérents présents, seuls les porteurs de voix désignés lors des AG Régionales pourront voter.

Les 27èmes Euro-rencontres :

Elles se dérouleront du 15 au 21 mai en Andorre avec une délégation d'une vingtaine de personnes qui représenteront la FNRCE.

Le Président Bernard D'ARAQUY conclut en souhaitant faire vivre et poursuivre les travaux engagés pour faire exister et toujours plus reconnaître notre fédération parmi les retraités et futurs retraités des Caisses d'Épargne.

Il remercie à nouveau l'ensemble des membres présents pour l'accueil et reste à disposition si questions.

12 - Clôture de la 31ème Assemblée Générale Régionale

Le Président André BUHLER adresse ses vifs remerciements à l'ensemble des acteurs de cette journée, intervenants, membres présents, et clôt cette Assemblée Générale vers 12H30 en conviant l'ensemble des participants rejoint par les accompagnants revenant de la Champignonnière « CHAMPICHOUX » à Geispolsheim, à l'apéritif et au repas servi dans les salons du CHÂTEAU DE L'ILE.

Rédactrice : Angèle FASSEL – Secrétaire de la FNRCE - Section ALSACE

.